



Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas

Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas



ParlAmericas

Volume V Numéro 1 Édition française



L'Assemblée nationale d'Haïti continue son travail législatif, malgré les défis auxquels elle est confrontée.

Après le séisme

Le Centre parlementaire canadien à travers son Projet d'appui au Parlement haïtien (PAPH) a tissé au fil des ans des relations solides avec le parlement haïtien. Suite au séisme, il a assuré une présence constante et quotidienne auprès des autorités parlementaires, notamment en développant trois phases d'intervention.

La Phase I, jusqu'à la fin avril 2010, visait à répondre à l'urgence afin d'assurer, à court terme, la survie de l'institution et son fonctionnement minimal. La phase II, qui couvre la période de transition d'avril 2010 à décembre 2010, prévoit poursuivre l'encadrement institutionnel et fonctionnel nécessaire au bon fonctionnement de l'institution. La phase III, sur un continuum de quatre à cinq ans à partir de 2011, vise la consolidation des acquis des quatre dernières années et la reconstruction à long terme de l'institution.

La réponse du Parlement

Très actif à travers ses commissions spéciales, le Parlement s'est quant à lui vite regroupé et a constitué une des premières voix à demander des comptes à l'exécutif en interpellant le Premier ministre.

En effet, les députés se sont rencontrés tous les jours dans les semaines suivant le séisme. La Chambre basse a

convoqué le Premier ministre ainsi que certains ministres, pour rendre compte de l'état de la situation suite à la réponse inexistante des premiers jours. De la même façon, le Sénat a reçu le Premier ministre pour le

rapport de la commission spéciale sur le contrôle et suivi de l'aide humanitaire. Le Sénat s'est réuni à huis clos pour adopter certaines résolutions sur la crise et a multiplié les rencontres avec les experts, la société civile

Pour finir, le Parlement a voté, dans la controverse, la loi de l'urgence permettant, entre autres, l'injection de fonds de l'ordre de US\$14 milliards pour la reconstruction d'Haïti et l'amendement de l'article 232 de la loi électorale en vigueur prolongeant le mandat de l'exécutif. Depuis, les plateformes politiques de l'opposition et des organisations de la société civile exigent la démission du Chef de l'État, accusé de violation de la Constitution.

Le chemin est long et ardu pour ce jeune Parlement face aux défis qui attend Haïti. Il se présente comme le leader pour protéger le bien commun, vis-à-vis de cet effort gigantesque de reconstruction nationale.



Photo: Courtoisie de l'honorable Don Boudria/Centre parlementaire.

Le quartier général temporaire de l'Assemblée nationale situé à l'Académie nationale de Police.

questionner sur le suivi de l'aide humanitaire.

Le Parlement s'est fait la voix unie des citoyens et a forcé les débats en mettant en place des commissions parlementaires destinées à donner des réponses structurées à l'urgence. Les actions se sont faites en rafales, présentant un Parlement soucieux du bien-être des électeurs et de la population. Les députés et sénateurs se sont rencontrés en session extraordinaire pour la remise partielle du

et les syndicats. Les sénateurs ont multiplié les interventions critiques à la radio sur la gestion de la crise et ont insisté sur la nécessité de travailler ensemble dans la reconstruction.

C'est grâce à l'intervention du Parlement que les résultats de consultations publiques aboutissant à plusieurs résolutions ont été incorporés dans le Plan de reconstruction d'Haïti présenté le 31 mars 2010 à la conférence des bailleurs.

Marie-Édith Hilaire est agente de programme pour le Projet d'appui au Parlement haïtien du Centre parlementaire du Canada.

Dans cette édition

Loi chilienne sur la protection des réfugiés	2
Les parlements luttent	3
21^e Réunion du Comité exécutif	4
Signature d'un accord avec l'ACDI	4
Calendrier des activités	4
Au sujet du FIPA	4



Chili adopte la Loi sur la protection des réfugiés

Ni le tremblement de terre qui a récemment frappé le Chili ni le changement de pouvoir exécutif n'ont interrompu l'activité législative de ce pays.

Au cours de cette période, le Sénat chilien a approuvé à l'unanimité, le 11 mars dernier, la *Loi sur la protection des réfugiés (Ley de protección al Refugiado)*. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), cette loi favorise le développement législatif entourant la protection des réfugiés en Amérique latine et fait du Chili, et du reste de la région, un havre de paix pour les personnes forcées de fuir la violence et la persécution de leur pays d'origine.

La nouvelle législation intègre les obligations internationales de la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés* et au *Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés*. Elle inclut également la définition universelle et régionale du *réfugié* et elle établit un cadre juridique intégral pour

réglementer la protection et la création de garanties et d'obligations pour les réfugiés et les réfugiés politiques, en plus de présenter les procédures de régularisation et d'orientation.

Cette loi instaure également une procédure spéciale pour traiter le cas des mineurs qui arrivent seuls au pays, l'octroi du permis de résidence permanente et l'obtention d'autres documents.

Elle prévoit la création d'une commission de reconnaissance du statut de réfugié, qui conseillera le ministère de l'Intérieur et fournira l'information nécessaire pour décider de l'octroi, du refus, de la perte, l'annulation ou la révocation du statut de réfugié.

Selon les chiffres de l'UNHCR, le Chili compte près de 2000 réfugiés et demandeurs d'asile provenant de plus de 30 pays.

En 1999, le gouvernement chilien et l'UNHCR ont signé une

entente-cadre pour lancer le programme de réinstallation des réfugiés. Le Chili est ainsi devenu le premier pays sud-américain à se doter d'un programme de ce

Presque tous les pays de la région disposent de lois, de procédures et d'organes nationaux pour déterminer le statut de réfugié.

Photo: © ACNUR/I. Carmona/D. Guerrero



Jeune réfugiée du Sri Lanka avec ses amis chiliens à l'école.

genre. Le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay ont mis en oeuvre des initiatives similaires, et le Paraguay s'ajoutera bientôt à cette liste.

Le cadre législatif et institutionnel pour la protection des réfugiés s'est considérablement renforcé dans la région. À l'exception de Cuba, de Guyana et de quelques îles des Caraïbes, la grande majorité des pays latino-américains sont signataires de la *Convention de 1951* et du *Protocole de 1967*.

À l'heure actuelle, 20 pays d'Amérique latine, y compris le Chili, ont adopté la *Déclaration du Mexique* et son *Plan d'action*, créé en 2004.

Ce document a présenté des actions concrètes visant à élaborer des politiques publiques adéquates, à renforcer le cadre de protection et à trouver des solutions aux problèmes de réfugiés auxquels l'Amérique latine est confrontée actuellement.



Parlementaires contre la faim

Photo: © FAO

Le président du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) et député brésilien Luiz Carlos Hauly, ainsi que d'autres parlementaires issus des Assemblées législatives nationales, sous-nationales, régionales et sous-régionales, de même que des membres de la société civile organisée se sont réunis pour participer au Premier forum du Front parlementaire contre la faim qui s'est tenu à Sao Paulo, au Brésil, les 4 et 5 mars derniers.

Organisé conjointement par l'Assemblée législative de Sao Paulo et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Forum a permis d'échanger des idées et des perspectives afin d'établir des stratégies communes qui garantissent le droit à l'alimentation dans la région, ainsi que de discuter des budgets nationaux accordés à la lutte contre la faim.

Ce premier Forum s'inscrit dans le cadre de l'initiative *L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim* (ALCSH), qui a été proposée en 2005 par le président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, et l'ex-président du

Guatemala, Óscar Berger.

À la demande des pays membres, l'initiative ALCSH a été définie en 2006 comme l'une des actions prioritaires de la FAO dans la région. En 2008, les chefs d'État de tous les pays de la région ont à leur tour décidé de l'appuyer.

Dans le cadre de cette initiative, la FAO estime qu'une collaboration avec les corps législatifs de la région est un élément clé afin de garantir l'institutionnalité de la lutte contre la faim. Le pouvoir législatif est décisif dès lors qu'il s'agit d'édicter des cadres légaux et d'approuver les budgets.

Lors de sa participation au Forum, le président Hauly a fait allusion aux recommandations formulées par le groupe de travail sur la sécurité alimentaire lors de la Sixième assemblée plénière du FIPA à Ottawa en 2009.

Le député brésilien a signalé que les pays membres du FIPA pourraient créer des programmes contre la faim et débattre des mesures efficaces pour garantir la sécurité alimentaire.

« Le parlement permet de légitimer la voix du



La faim n'est pas une question de production mais plutôt d'accès à la nourriture.

peuple » a déclaré le président Hauly. « D'où l'importance de renforcer le rôle des parlementaires dans les processus décisionnels à l'échelle mondiale », a-t-il ajouté.

Des études de la FAO ont démontré qu'entre 1990-2005, l'Amérique latine, incluant les Caraïbes, a été la seule des cinq régions du monde qui a réussi à réduire de 53 à 45 millions le nombre de personnes sous-alimentées.

Toutefois, au cours des dernières années, ce chiffre a de nouveau atteint 53 millions, parmi lesquels on compte 9 millions d'enfants de moins de 5 ans.

Pays bénéficiant d'une protection constitutionnelle du droit à l'alimentation

1. Argentine
2. Bolivie
3. Brésil
4. Colombie
5. Cuba
6. Équateur
7. Guatemala
8. Nicaragua
9. République dominicaine
10. Paraguay
11. Venezuela



21^e Comité exécutif

La 21^e réunion du Comité exécutif du FIPA s'est tenue à Panama (Panama) les 29 et 30 janvier derniers. En raison du tremblement de terre dont a souffert Haïti le 12 janvier, les parlementaires ont formulé une résolution qui les engage à soutenir activement leurs homologues haïtiens et à travailler au niveau régional à la prévention et à l'intervention dans le cas de futures catastrophes naturelles.

Les participants – incluant des représentants des Parlements du Brésil, Canada, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Paraguay, de la République Dominicaine et de Trinité-et-Tobago – ont décidé d'inclure la préparation aux situations d'urgence comme l'un des thèmes de discussion principaux de la 7^e Assemblée plénière, prévue au Mexique en novembre 2010. D'autres thèmes, y compris la sécurité régionale et la criminalité transnationale, ainsi que le rôle de la



Photo: Assemblée nationale du Panama.

Les membres du Comité exécutif discutent de l'appui à Haïti.

société civile dans le renforcement de la démocratie, figurent à l'ordre du jour de cette prochaine plénière.

Les membres du Comité se sont également penchés sur les préparatifs d'un atelier sur le commerce pour parlementaires, qui se tiendra au Mexique en mai, sur une réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, dont l'Assemblée de l'Équateur sera l'hôte, et sur la création d'un nouveau programme de formation des parlementaires financé par l'ACDI.

parlementaire du Canada, qui assurera la gestion des fonds et offrira son expertise.

Il offrira une formation qui permettra d'améliorer les pratiques parlementaires et d'augmenter la contribution des parlementaires à l'élaboration de politiques à l'échelle de l'hémisphère.

Le projet cherche également à étendre la coopération interparlementaire et à établir un consensus sur certains sujets clés de la région, y compris les questions reliées à l'égalité des sexes.

Au sujet du FIPA

Le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) est un réseau indépendant composé des assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation des États américains (OEA), engagé à promouvoir la

Calendrier 2010

- **Atelier sur le Cycle de Doha**, Mexico, Mexique, 20-22 mai
- **21^e réunion du Comité exécutif**, Asunción, Paraguay, 4 et 5 juin
- **40^e Assemblée générale de l'OEA**, Lima, Pérou, 6-8 juin
- **Réunion du Groupe des femmes parlementaires**, Quito, Équateur, 12 et 13 août
- **7^e Assemblée plénière**, Mexico, Mexique, novembre

COMITÉ EXÉCUTIF DU FIPA

Président

- Député Luiz Carlos Hauly, Brésil

Amérique du Nord

- Député James Bezan, Canada
- États-Unis (délégué à confirmer)

Amérique centrale

- Deputée María Estela de la Cruz, République Dominicaine
- Député Víctor Juliao, Panama

Caraïbes

- Député Stanford Callender, Trinité-et-Tobago
- Pres. de la Chambre Rosemary Husbands-Mathurin, Sainte-Lucie

Amérique du Sud

- Sénatrice Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, Colombie

- Sénateur Alberto Grillón Conigliaro, Paraguay

Ancienne présidente du FIPA

- Sénateur Céline Hervieux-Payette, Canada

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

- Membre de l'Assemblée nationale Linda Machuca Moscoso, Équateur

Pays hôte de la Septième Assemblée plénière

- Sénateur Adriana González Carrillo, Mexique

Accord ACDI-FIPA

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), apportera une contribution financière de 2,7 millions de dollars canadiens au FIPA au cours des cinq prochaines années.

Cette contribution vise à soutenir le projet intitulé *Renforcement du rôle des parlementaires dans la gouvernance démocratique et le développement durable des Amériques*. Ce projet sera mis en œuvre de concert avec le Centre

FIPA
500-165 rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1P 5B9
Canada
Tél. : +1 613-594-5222
Télééc. : +1 613-594-4766
info@e-fipa.org
www.e-fipa.org

Le FIPA reçoit l'appui financier du Gouvernement du Canada agissant par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Le FIPA est un partenaire de:



Le Centre parlementaire
www.parlcent.ca

